

La mobilité doit rester attractive pour tous les personnels

Si la mobilité dans le sens du départ reste possible, elle est devenue, depuis une dizaine d'années, plus compliquée, aléatoire, inégale.

Au retour, le droit des collègues à la mobilité, vers le territoire de « leur choix » et non pas vers un territoire dit « d'origine », est au cœur de notre combat syndical et des préoccupations de tous les personnels.

Cette question du droit à la mobilité est centrale tant dans le sens du départ vers un « ailleurs » souhaité que du retour vers un territoire français choisi.

Trop de collègues désireux·ses de travailler dans le réseau d'enseignement français à l'étranger font face à des refus de détachement, de plus en plus fréquents, notamment les professeur·es des écoles. Mais pas seulement : l'enseignement secondaire est également touché, en particulier dans les disciplines et académies déficitaires qui peinent à recruter et refusent *de facto*, pour nécessité de service, ce droit à la mobilité.

Or, il s'agit de collègues qui n'ont pas pris leur décision à la légère, qui ont construit des dossiers complexes, qui se sont formés, qui ont parfois déjà un lien fort avec la zone ou le pays demandé. Il n'est pas rare qu'ils aient la joie de voir leur candidature retenue par un établissement français à l'étranger, avant d'apprendre, parfois au dernier moment, qu'on refuse leur détachement. Ce qui met aussi en difficulté les chef·fes d'établissement et les équipes enseignantes des lycées français de l'étranger.

Le Sgen-CFDT de l'étranger poursuit le travail pour obtenir des conditions de mobilité attractives pour tout le monde.